



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.561
13 décembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport spécial ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban :

1. Une plainte a été reçue des autorités libanaises le 13 décembre dans laquelle il est indiqué que des projectiles d'artillerie tirés à partir du territoire israélien sont tombés dans la nuit du 12 décembre sur le territoire libanais à proximité de Nabatiye (CA 1958-3090) 1/, causant des blessures à six personnes, la destruction de maisons et d'autres dommages matériels.
2. A la demande des autorités libanaises, le Chef d'état-major de l'ONUST a autorisé les observateurs militaires de l'ONU à mener une enquête sur cette plainte.
3. L'enquête a eu lieu le 13 décembre entre 8 h 6 et 10 h 10 TU. Un représentant du délégué principal libanais auprès de la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise accompagnait le groupe d'enquête. Les observateurs militaires de l'ONU ont interrogé les témoins de la région et examiné les éléments de preuve qui leur ont été présentés. Les témoins ont déclaré que le 12 décembre entre 22 heures et 23 h 30 TU, la ville de Nabatiye a été bombardée par l'artillerie. Ils ont également déclaré que six personnes avaient été blessées par le tir d'artillerie. Les observateurs militaires ont vu à l'hôpital de Nabatiye deux enfants qui avaient reçu récemment de graves blessures par éclats. Ils ont également vu cinq maisons partiellement détruites, plusieurs maisons endommagées et trois véhicules civils endommagés par les effets du tir d'artillerie. En outre, ils ont vu des lignes téléphoniques et électriques endommagées et ont observé des éclats de projectiles d'artillerie dans la région.
4. A propos de cette plainte libanaise, il convient de mentionner que le PO Ras (CA 1920-2785) a signalé que le 12 décembre entre 21 h 59 et 22 h 8 TU des projectiles d'artillerie tirés par les forces israéliennes sont tombés loin au nord du PO.
5. Sur la base des résultats de l'enquête et du rapport du PO Ras, la plainte est confirmée en ce qui concerne les blessures reçues par deux personnes et les dommages causés à des maisons et d'autres biens dans la ville de Nabatiye.

1/ - CA - coordonnées approximatives.